PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024

Accueil :

Monsieur le **Vice-PRESIDENT** souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la Boursière, Madame la représentante de la presse, au Public.

La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal et l'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier.

Monsieur le **Vice-PRESIDENT** demande 1 minute de silence pour rendre hommage au papa de Natascha Ayer qui nous a malheureusement quitté.

1. Appel

Membres excusés : S. **AYER**, N. **AYER**, V. **BINGGELI**, F. **DUMOULIN**, L. **JATON**, D. **LE CREFF**
Présents : 29

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Approbation du Procès-verbal de la Séance du 2 septembre 2024

À noter que les communications municipales de M. **LEHNHERR** insérées dans le PV du 2 septembre 2024 n'étaient pas les bonnes. Voici les communications qui auraient dû y figurer.

Communications de M. Lehnherr du 2 septembre 2024 (texte de ce dernier)

Depuis la rentrée, l'EPS a souhaité mettre en place de nouvelles règles autour de l'école. Les enseignantes et enseignants souhaitaient interdire l'accès au périmètre scolaire à tous les parents durant les heures d'école. À la suite de discussions entre l'ASICE, l'EPS et la Municipalité, il a été décidé les points suivants :

· Le parking « des crayons » est dorénavant réservé aux transports scolaires. La dépose et la prise des enfants se fait comme anciennement. Les places de parking sont réservées aux chauffeuses et chauffeurs. L'accès au parking est interdit aux parents et au corps enseignant.

· Le « nouveau » parking est réservé aux enseignantes et enseignants. Les parents peuvent faire la boucle dans ce parking afin de déposer leurs enfants (dépose rapide !).

· La volonté des enseignantes et enseignants d'empêcher l'accès aux parents au périmètre scolaire est partiellement remise en cause. En effet, l'image choisie a été jugée comme n'étant pas très appropriée.

La Municipalité n'a pas été consultée pour la mise en place de ces mesures, et elle a dû réagir alors que certaines avaient déjà été mises en place. Dans l'ensemble tout est rentré dans l'ordre et un accord a été trouvé.

Concernant les tags sur le Collège, leur nettoyage a pris un peu plus de temps car une entreprise spécialisée a dû être mandatée afin de les enlever. Mais c'est maintenant chose faite, et le travail a été très bien réalisé.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Communications générale du Président

Le Président étant absent pour raisons familiales il n'y a pas de communications.

4. Communications de la Municipalité

Mme la SYNDIQUE S. HULAAS *selon son texte*

Plan d'affectation communal

Nous relançons régulièrement notre interlocuteur auprès de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) quant à l'avancement de ce projet. Notre dossier a dans l'intervalle fait le tour de tous les services concernés du Canton et la synthèse finale est en cours de rédaction. Le rapport de l'État devrait nous parvenir avant la fin de l'année.

Nouvelle salle de gymnastique/UAPE

Ce nouveau projet est officiellement lancé. Nous avons rencontré les représentants du BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage) une première fois pour leur communiquer le cahier des charges du projet, notre vision et nos contraintes et leur transmettre un certain nombre de documents. Nous les revoyons le 14.10.2024 pour un premier point de situation et espérons vous communiquer des informations plus concrètes lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Le Municipal F. GEX

Chemin de la Vignettaz

Il a été restauré. La dernière partie, qui est un chemin privé, n'aurait pas dû être refaite. L'entreprise a commis une erreur et prendra à sa charge le travaux commis par erreur.

M. le Municipal L. LAPERRIERE *selon son texte*

Concernant l'ORPC (Organisation régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud)

L'Assemblée du conseil de l'Association intercommunale s'est réunie le 3 octobre à Echallens pour la présentation du budget 2025.

Le Comité de direction a présenté un budget avec un total de charges aux communes de Fr. 1'209'797.50. Le coût par habitant est de Fr. 25.14, ce qui représente une augmentation de 4 centimes par rapport à celui de l'année dernière. Ce budget a été validé autant par la Commission de gestion et des finances que par les membres présents.

Pour Morrens, cela correspond à un excédent de charges de près de Fr. 29'000.- pour ses 1'142 habitants. Je rappelle que l'ORPC du Gros-de-Vaud englobe un total d'un peu plus de 47'000 résidants.

Les charges du budget augmentent donc de 2,03%. Cette augmentation est due surtout à la hausse des charges salariales avec principalement la création d'un poste d'auxiliaire logistique à un taux de 30%. Cet engagement vise notamment à compenser plusieurs modifications et évolutions du cahier des charges du chef logistique. Il est à noter que le profil de prestations s'est sensiblement complexifié ces dernières années.

Se rapportant au SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

L'assemblée ordinaire de l'Association intercommunale du SDIS s'est déroulée à Froideville le 25 septembre relatif au budget 2025.
Les charges s'élèvent à Fr. 326'288.-, les produits à Fr. 123'867.- ce qui laisse apparaître un excédent de charge de Fr. 202'421.-. Cela représente un coût par habitant de Fr. 22.81, soit une diminution de Fr. 1.31 par rapport au budget 2024.
C'est ainsi la première fois depuis la fondation du SDIS Haut-Talent qu'une réduction de 5,43% des coûts est projetée, amenant une diminution de Fr. 10'399.-.
L'excédent de charges de Fr. 202'421.- sera refacturé proportionnellement aux communes lors des prochains acomptes 2025.
Ce budget a été approuvé après recommandation de la Commission de gestion et des finances.

Et pour finir, voici encore une petite information sur les interventions de notre SDIS de janvier à septembre.
C'est notre commune de Morrens qui tient le palmarès provisoire des interventions avec 25 assistances dues à mi-mai aux pluies torrentielles survenues en moins d'une demi-heure et qui ont provoqué de nombreuses inondations.
Les autres communes n'ont pas eu plus de 5 interventions durant ces 9 premiers mois.

M. le Municipal E. LEHNHERR

Pas de communication.

F. STAEHLI

À la Créteau

Ils ont dû faire un drainage dans les champs communaux exploités par deux agriculteurs car il y avait de gros problèmes d'évacuation d'eau. Les drainages en terre cuite étaient éclatés dans le champ.

Marais, étang

De gros travaux ont été effectués et toute une zone a été défrichée car il y avait trop de roseaux et de saules qui étouffaient le sol. Les biologistes ont demandé que ce soit réétayé. Ce sera suivi beaucoup plus régulièrement.

5. Arrêté d'imposition 2025 (préavis 08/24)

Mme la **SYNDIQUE** ne lira pas le préavis. Ils ont procédé comme d'habitude soit la récapitulation des comptes 2023 avec l'essentiel des éléments qui ont fait en sorte que le résultat était bien plus positif que ce que le budget ne laissait présager. Pour l'avenir et par rapport aux différents projets qui vont être mis en route, pour l'instant ils n'ont pas de chiffres, ce qui ne permet pas de faire une planification financière détaillée. Ces deux éléments sont ceux qui font qu'ils préconisent le maintien du taux actuel et c'est dans ce sens que les conclusions du préavis ont été rédigées.

Elle nous lit les conclusions du préavis Municipal.

Pour la Commission des finances Mme V. **CHAMOT-FURIANI** nous lit les conclusions.

M. le Vice-PRESIDENT demande si l'assemblée accepte que Mme la **BOURSIERE** intervienne en cas de question.

L'Assemblée le confirme à l'unanimité

Avant de procéder au vote M. le **Vice-PRESIDENT** nous lit les conclusions.

Au vote à main levée, le Conseil décide :

1) De fixer, pour l'année 2025, le taux d'imposition à 74% pour le chiffre 1 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés.
2) D'adopter cet arrêté d'imposition pour l'année 2025 seulement.

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée, totalisant l'unanimité.

6. Révision des statuts de l'Association régionale pour l'action sociale Prilly Echallens (préavis 09/24)

M. L. **LAPERRIERE** nous lit les principaux points du préavis Municipal.

M. J. **CHARNAUX** demande que l'on corrige dans le préavis Municipal : Conseil général en Conseil communal. Puis nous nous lit le préavis de la Commission ad hoc.

Avant de procéder au vote M. le **Vice-PRESIDENT** nous lit les conclusions.

Au vote à main levée, le Conseil décide :

1) D'adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE avec entrée en vigueur dès validation par le Conseil d'Etat.

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée, totalisant l'unanimité.

7. Présentation des nouveautés 2025 MCH2 et nouvelle péréquation intercommunale vaudoise

Mme **S. HULAAS** nous présente un power point détaillé qui sera disponible sur le site de la commune. Elle précise que le MCH2 sera appliqué pour la 1ère fois lors de l'élaboration du budget 2025 en fin d'année.

La péréquation intercommunale change en 2025 et représentera plus ou moins 20% de notre budget.

Concernant le financement de la ferme communale un tableau récapitulatif sera présenté.

M. D. **LAMBELET** demande pour quelle raison dans le dicastère « police » nous passons de 130'000 à 170'000 soit une augmentation de 60%. Il s'interroge sur ce qu'il y a derrière.

Mme la **BOURSIERE** confirme que cette augmentation est due à ce nouveau système. Avant nous payions par rapport au point d'impôt et on était avantagé par le système car notre point d'impôt était bas. Aujourd'hui la facture est répartie par habitant ce qui explique cette augmentation. C'est un effet niaiseux de cette nouvelle péréquation.

M. D. **LAMBELET** constate que jusque-là les dissolutions ou attributions des réserves étaient placées soit dans les charges soit dans les recettes ce qu'il trouvait indélicat. Il demande si avec le nouveau système les dissolutions de réserves et les attributions passeront dans la rubrique dépenses pour des attributions extraordinaires pour bien marquer la différence entre les recettes que nous faisons ou le prélèvement dans les réserves, car jusque-là c'était confondu sans que le citoyen qui n'est pas un professionnel ne comprenne ce système. Est-ce que le nouveau système va permettre une compréhension plus transparente.

Mme S. **HULAAS** explique que pour les réserves ce système de résultat sur 3 niveaux offrira plus de transparence. Tout ce qui sera opérations comptables sera dans le 3ème niveau.

M. D. **LAMBELET** constate que jusque-là dans les comptes on voyait les attributions à la Municipalité et plus loin les charges du personnel et de la Municipalité. On ne savait jamais finalement pour les charges du personnel quelle était la part qui revenait à la Municipalité alors qu'il y avait une rubrique dédiée aux autorités.

Mme **LA SYNDIQUE** explique que dorénavant il y aura une distinction qui sera faite concernant la rétribution de la Municipalité. Cela ira même plus loin, puisqu'il y aura une ventilation qui se fera entre la bourse, le contrôle des habitants et le greffe donc ce sera plus précis qu'actuellement. Il y aura aussi forcément des jeux d'imputations internes puisque certains coûts devront être répartis entre dicastères. Pour les réserves ce système de résultat sur 3 niveaux offrira plus de transparence. Tout ce qui sera opérations comptables sera dans le 3ème niveau.

Mme la **BOURSIERE** explique qu'à l'exception des réserves affectées, tout ce qui dépend des taxes va rester et tous les suppléments de taxes doivent être mis dans des réserves séparées et utilisées uniquement pour les dicastères en question. Elle est favorable à cette nouvelle présentation. Mais effectivement MCH2 va être astreignant car il faudra faire très attention à la fonctionnalité. La deuxième partie comportera sur la nature du coût, il faudra se poser la question sur quel genre de coût est-ce.

M. D. **LAMBELET** constate que dans cette modification les envois, et publications de la commune seront tous regroupés dans une même rubrique alors qu'avant tout était spécifique à chaque manifestation.

Mme la **BOURSIERE** explique que cela a toujours été mis dans les frais généraux de la commune plus précisément dans les frais d'envois. Dorénavant on aura une partie tout ménage qui sera dans l'administration, mais par exemple le tout ménage concernant les compteurs d'eau ira dans le dicastère eau etc…

Mme A.-M. **BOLINGER** pense que l'on y gagne en transparence et c'est une bonne chose.
Sur un slide il est question d'une initiative et d'un contre-projet à propos de SOS Communes, est ce que la mise en action de ces dispositions va dépendre du résultat de cette initiative.

Mme S. **HULAAS** explique que dans le cadre des négociations, les communes qui ont lancé l'initiative l'ont retirée car elles étaient satisfaites de l'avancement des négociations et de l'avancement avec le Canton.

M. D. **LAMBELET** se rappelle qu'il était question de l'abandon d'une entreprise qui fournissait le logiciel de gestion de la commune. Etant donné qu'il y a une normalisation de toutes les comptabilités des communes, ne serait-ce pas une opportunité de trouver une entreprise qui fournirait un programme standard et s'il est utilisé par un très grand nombre de communes on pourrait peut-être bénéficier d'un prix.

Mme S. **HULAAS** lorsqu'ils ont appris que notre prestataire informatique allait quitter le marché romand la Municipalité a décidé de d'abord terminer la migration sur MCH2 et dans un deuxième temps ils changeront de prestataire. Ils sont en train de demander des offres comparatives à 3 fournisseurs. Il y a moyen d'être plus bas que ce que l'on paie actuellement, mais la mise en place du projet, la formation, la migration etc… va imputer des coûts. L'idée serait d'avoir quelque chose de performant à moindre coût. Le comparatif est en cours et d'ici la fin de l'année ils décideront chez qui aller en 2026.

M. J.-D. **CHAMOT** constate qu'au niveau de la cohésion sociale il constate que la facture pour la commune est pratiquement identique alors que concernant la participation on va passer de 33% à 17%.

Mme S. **HULAAS** explique que les chiffres annoncés sont pour 2025 on espère que ça diminuera en 2026. Ces coûts augmentent globalement mais la part des communes diminue.

Mme S. **HULAAS** sur VD.ch on trouve une partie dédiée aux finances communales et c'est très intéressant. Il y a des chiffres commune par commune en ligne.

Actuellement Morrens sont perdants. Mais cela reste une estimation. Le système est néanmoins bien réfléchi mais sans marge de manœuvre.

<u>Gestion de la ferme communale, slide rajouté</u>

Présentation de la création à aujourd'hui.

M. D. **LAMBELET** constate que l'on parle de rendement net de 2.4% mais en fait il s'agit de Fr. 4000.- de bénéfice divisé par 167'000 ? Pour lui le rendement serait la valeur de l'ouvrage qui rapport une certaine somme par année. Il rappelle que cette ferme a bien été achetée mais on ne voit nulle part le montant de cet achat.

Mme la **BOURSIERE** explique que le montant de l'achat a été amorti depuis longtemps. Elle explique que le rendement net est purement comptable car il s'agit de la différence entre la charge et le produit mais la charge tient compte de l'amortissement. L'amortissement et le fond de rénovation sont des épargnes.

M. D. **LAMBELET** n'est pas d'accord.

Mme la **BOURSIERE** explique qu'il s'agit d'argent qui reste en notre faveur. C'est l'épargne en faveur du bâtiment. En finalité il faut tenir compte du coût d'exploitation et des intérêts de la dette. On a un immeuble qui nous a coûté 3 millions et qui nous rapporte 85'000.-.

M. D. **LAMBELET** soutient que le fond de rénovation doit être pris en compte.

Mme la **BOURSIERE** répond qu'en mettant Fr. 70'000 par année de côté dans 20 ans cela fera un montant conséquent.

M. D. **LAMBELET** en bon « béotien » a l'impression que c'est une bonne opération alors que ce n'est pas le cas.

Mme S. **HULAAS** répond que ce n'est pas trompeur.

Mme la **BOURSIERE** ajoute que les Fr. 85'000 de rendement brut sont des liquidités qui sont générées chaque année. Chaque année la ferme nous rapporte Fr. 85'000 cash.

M. D. **LAMBELET** répond que ce n'est pas le cas et que l'on en aura la preuve dans quelques années.

M. J.-D. **CHAMOT** voudrait faire une remarque par rapport à la conclusion que M. J.-P. Rémy avait faite à l'époque en indiquant que le terrain serait réactivé dans les comptes.

Mme S. **HULAAS** répond que cela n'a pas été fait. Elle rappelle que le 1er préavis rédigé à l'époque par M. **CHAMOT** qui était Syndic n'activait pas le terrain.

M. J.-D. **CHAMOT** répond que la commune mettait juste 1200 m2 de terrain à disposition et à la fin on activait le terrain en plus du crédit de construction.

Mme S. **HULAAS** conclu en constatant que cela a été fait ainsi à l'époque et on ne peut plus revenir en arrière. C'est une réserve latente.

8. Divers et propositions individuelles

M. D. **BUSCH** remercie la Municipalité qui a coupé la haie des Biolettes.

Concernant les champs il lui semble qu'on avait voté un crédit pour les assainir.

M. F. **GEX** confirme que cela va être fait.

M. D. **BUSCH** voudrait faire remarquer que dernièrement il est venu à la rescousse en dernière minute à une Commission ad hoc car certains membres du conseil ont refusé d'y participer. Il rappelle que lorsque l'on est élu comme Conseiller communal on se doit d'être disponibles pour intégrer ces Commissions.

M. le **Vice-PRESIDENT** soutient les dires de M. D. **BUSCH**.

Le **Vice-PRESIDENT** conclu en remerciant l'assemblée

La séance se termine à 21h28

Approuvé en séance du .....

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Vice-Président La Secrétaire

Sébastien Cherpit Alexandra Piot Venizelos